

Rencontre nationale sur le plan de relance socioéconomique pour une économie nouvelle. CIC, les 18 et 19 août 2020.

Atelier n°6 : Comment faciliter l'investissement, en particulier la création du "Guichet unique"

- **Modérateur**: Monsieur **BELMIHOUB Mohamed-Cherif**, Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de la Prospective.
- **1^{er} Rapporteur** : Monsieur **ZIKARA Mustapha** (DG de l'ANDI)
- **2^{ème} Rapporteur** : Monsieur **REKKACHE Omar** (Chef de cabinet / Ministère de la Prospective).

Eléments de compte rendu

Sous la présidence de M. le Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de la prospective, l'atelier 6, consacré à la problématique de la relance de l'investissement économique, a entamé ses travaux de réflexion sur les voies et moyens de relancer l'investissement et de faciliter l'acte d'investir en Algérie.

En guise d'éléments de cadrage :

L'investissement est au cœur des stratégies économiques et un levier important de croissance. A ce propos et en substrat, la problématique se pose, actuellement, en termes d'efficacité des investissements, qui soient créateurs de richesse et d'emplois suffisants pour produire une croissance vigoureuse et durable.

La problématique se pose, également, en termes de climat des affaires devant favoriser l'acte d'investir. A ce propos, bien que théoriquement, plusieurs avantages sont concédés aux investisseurs, l'investissement productif, notamment privé, peine à se développer.

L'atelier s'est penché, donc, sur ces questions, en invitant les différents intervenants à fournir des propositions opérationnelles et pratiques afin de faire bouger les lignes et avoir des effets positifs à très courtes échéances.

En guise d'éléments organisationnels des travaux :

La composante riche et diversifiée de l'atelier 6, regroupant des investisseurs, des avocats d'affaires, des représentants de différentes

institutions centrales spécialisées, a permis d'asseoir un débat très fructueux et d'aborder la problématique centrale de l'atelier sous toutes ses déclinaisons.

En guise de fil conducteur au débat, et afin de pouvoir gérer le temps, le président de séance a proposé, après une introduction générale portant rappel des principaux points noirs ou contraintes majeure à l'acte d'investir, six (06) axes de réflexion qui structurent les différentes propositions d'actions émises, comme suit :

Axe 01 : Simplification des procédures (administratives d'enregistrement, juridique, technique,...) ;

Axe 02 : Accès aux réseaux de service public (Electricité-Gaz-Eau-Internet,...) ;

Axe 03 : Accès aux ressources publiques (accès au financement, accès au foncier,...) ;

Axe 04 : Les marchés (Marché du travail, législation du travail, marché de l'informel, la concurrence,...) ;

Axe 05 : Les incitations (Fiscales, Parafiscales, Budgétaires,...) ;

Axe 06 : Le guichet unique (Clarification du concept, l'expérience internationale, le mode organisationnel, le cadre légal,...).

Rappel des principaux points noirs ou obstacles majeurs à l'investissement

- La persistance des problèmes de lourdeurs en termes de création d'entreprises (l'importance du temps comme facteur fondamental) ;
- Les contraintes liées à l'accès à l'information et le manque de communication (ex : la mise en œuvre de la suppression de la règle 49/51) ;
- Le recours aux autorisations qui constituent un élément de blocage, particulièrement pour les transactions qui ne nécessitent pas l'accord préalable de l'administration ;

- L'accès au foncier industriel demeure un problème important, malgré toutes les réformes mise en œuvre ;
- L'adaptation de la législation au contexte économique actuel pour plus de qualité des décisions et de confiance (code du commerce et code des procédures civiles et administratives organisation judiciaire, exécution des décisions de la justice,.....);
- Responsabilisation des promoteurs en matière de maturation des projets ;
- Les problèmes de sûreté, les exigences excessives en terme de garanties, les banques ne partagent pas le risque (le système hypothécaire et contraignant à l'acte d'investir) ;
- La formation professionnelle existante ne répond pas aux besoins spécifiques des entreprises dans beaucoup de régions ;
- La concurrence déloyale du marché informel ;
- La discrimination entre le privé et le public persiste encore et gagerait à être dépassée.

Les débats et discussions entre les différents intervenants ont aboutit à un ensemble de recommandations et de mesures opérationnelles, il s'agit de :

En matière d'accès aux ressources

- Encourager le développement et l'équipement des zones industrielles publiques et privées par l'ouverture à l'investissement privé;
- Libérer les initiatives à l'investissement;
- La disponibilité de zones industrielles avec des offres promotionnelles ;
- La question des délais de réaction de l'administration doit être impérativement réglée, notamment pour les permis de construire, les autorisations même d'exploitation, en introduisant le principe de la

date de dépôt et l'obligation de réponse dans des délais raisonnables, faute de quoi l'autorisation est considérée acquise ;

- Arrêtez d'attribuer les terrains qui ne sont pas conformes ;
- Engager une restructuration de l'organisation administrative et la décentralisation de la décision avec de larges prérogatives aux administrations déconcentrées;
- Lutter contre la bureaucratie par la création d'une commission nationale d'arbitrage, auprès du Premier Ministre ;
- L'urgence de la virtualisation pour éviter tous contact humain, sources de bureaucratie ;
- Recenser l'ensemble des contraintes avec un échéancier de leur levée ;
- Accorder l'importance aux doléances par un système de reporting et de réponses ;
- Mettre en place un organisme de veille et d'intelligence économique indépendant du gouvernement pour assister les investisseurs à faire des anticipations sur l'avenir ;
- Ouvrir le capital des groupes industriels (une niche importante) publics à l'effet de redynamiser l'activité économique ;
- Singulariser et moduler le traitement accordé aux investissements ;

En matière de financement

- Le problème de financement continu à être posé pour les micro entreprises, l'accès au crédit doit être facilité. Pour les grandes entreprises, autoriser le crédit fournisseur avec engagement sur l'exportation pour pouvoir rembourser les crédits à échéance ;
- ne se pose pas pour le Dinar mais plutôt pour la devise, d'où la nécessité de recourir au financement extérieur (crédit acheteur) ;

- Appliquer des taux d'intérêts économiquement attractifs et acceptables selon le secteur et dans le cadre d'un contrat d'engagement sur le résultat ;
- Prioriser davantage les entreprises dont le domaine d'activité ne demande pas le recours à la devise ;
- Renforcer le FNI en tant que banque de développement en ouvrant l'éligibilité des investissements privés importants au financement du fonds, particulièrement les PME ;
- Développer des instruments d'information de crédits objectifs ;
- Favoriser la disponibilité d'instruments de financement appropriés (Crédit-bail, affacturage, capital-risque,..) ;
- Développement des zones franches ;
- Faciliter les transferts des dividendes pour capter les IDE ;
- La relance du CNI afin de clôturer les dossiers en cours ;
- Renforcer le contrôle et le suivi permanent du respect des cahiers des charges ;
- Prendre en compte la pertinence des investissements pour une meilleure localisation ;
- Redonner, aux wali, l'autorité de récupérer le foncier non exploité ;
- Jumeler l'ANIREF et le CALPIREF, en un seul office opérationnel doté de compétences nécessaires ;
- Lutter contre le marché parallèle du foncier et exiger aux notaires de ne pas accepter d'établir les actes de ventes pour les entreprises bénéficiaires du CALPIREF;
- Encourager le leasing immobilier via la SRH ;
- Marquer une trêve législative pour préparer des textes permettant une stabilité juridique.

En matière du Guichet Unique

- Placer le guichet unique auprès du Premier Ministre ou un comité interministériel doté de larges prérogatives ;
- Renforcer la digitalisation de toutes les administrations et les connecter
- Renforcer le rôle de l'ANDI en tant qu'interlocuteur auprès des administrations concernées par l'acte d'investissement et la doter d'un statut solide ;
- Elargir les prérogatives de l'ANDI au niveau local, notamment à travers des interfaces virtuelles.
- Faire appel à la diaspora on lui garantissant un système rémunération incitatif.
- Elargir les prérogatives du Guichet unique pour jouer le rôle d'un vrai centre de services aux investisseurs (création d'entreprises et ses succursales, validation des PV des conseils d'administration, l'augmentation du capital, changement d'activité, les travaux de liquidation) ;
- La mise en place d'un mécanisme d'évaluation régulière avec des indicateurs bien identifiés (ex : délai de création d'une entreprise, d'un acte,...) ;
- Instituer un organisme chargé de suivre le climat des affaires placé auprès le PM ;
- La mise en place d'un simulateur de la qualité institutionnelle pour améliorer le classement de l'Algérie à l'international ;
- Mettre en place un système de consultation pour recueillir les avis des opérateurs, ce qui implique un site web, centralisant l'ensemble des démarches administratives pour les entreprises, et même pour les citoyens ;
- La dématérialisation systématique de toutes les procédures.